

Les crédits

chômage en temps de récession où les gens ont besoin de cet argent.

Que disent tous les organismes, tous les analystes, tous les économistes qui étudient la question? L'Organisation de coopération et de développement économiques souligne que la situation de l'emploi ne va pas s'améliorer en 1993. Elle soutient que l'économie croîtra, mais que le marché de l'emploi stagnera.

Peter Hadekel, journaliste financier de la *Gazette* de Montréal, estime quant à lui que le monde du travail se divisera en deux avant la fin de la décennie, que moins de la moitié de la population active des pays industrialisés travaillera à temps plein et que le reste sera formé de travailleurs à temps partiel, de travailleurs temporaires ou de chômeurs.

C'est un bien triste portrait de l'avenir. Comment des jeunes vont-ils pouvoir fonder une famille? Comment, je vous le demande, peuvent-ils avoir des enfants et se construire une maison s'ils ne peuvent s'attendre à mieux qu'un emploi à temps partiel au salaire minimum, non syndiqué, sans avantages sociaux, sans pension, bien souvent sans assurance-chômage? Je sais que nombre d'entreprises font exprès pour que les employés à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine afin qu'ils n'aient pas droit à l'assurance-chômage en cas de licenciement. Est-ce là l'avenir que nous réservons aux Canadiens? Nous demandons le plus sérieusement du monde au gouvernement de faire quelque chose.

Le gouvernement continue d'appliquer les mesures aujourd'hui discréditées du régime Reagan, aux États-Unis, et du régime Thatcher, en Grande-Bretagne. Heureusement, le régime a changé aux États-Unis. Les Américains ont bien vu que cela n'avait pas de bon sens de tout laisser se décider selon les principes de l'économie libérale. Le nouveau gouvernement américain est en train de restaurer une économie mixte, estimant que, tout comme le secteur privé, le gouvernement a un rôle à jouer quand il s'agit de stimuler l'économie et de créer des emplois. Et nous partageons son point de vue là-dessus.

Le gouvernement a effectivement un rôle à jouer. Nous avons d'ailleurs présenté une résolution prévoyant que le gouvernement fédéral travaille de concert avec les municipalités et les provinces dans le cadre d'un vaste programme de modernisation des infrastructures municipales—routes, ponts, égouts, ports, aéroports—

pour stimuler l'économie et créer un climat favorable pour l'entreprise.

Le gouvernement a rejeté notre suggestion. Il juge ne pas avoir de rôle à jouer. C'est pour ça qu'il ne recueille que 17 ou 18 p. 100 de la faveur populaire dans les sondages. Les grands déploiements en cours, dans le cadre du congrès à la direction du parti, lui feront peut-être jouir d'un regain de popularité durant un mois ou deux. Mais les Canadiens auront tôt fait de se rendre compte qu'il s'agit du même groupe de personnes qui propose la même politique d'expectative qui est en train de conduire notre pays et notre économie à leur perte. Ça ne passera pas.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, en application du paragraphe 81(15) du Règlement, d'interrompre le débat pour mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires à l'expédition des affaires relatives aux crédits.

[Français]

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. John C. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (C), pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le mardi 9 mars 1993, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993 soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.